



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Autre avis

**Date de publication:** SHAB, KABGE - 12.06.2019

**Numéro de publication:** KK10-000000467

**Canton:** GE

**Entité de publication:**

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211  
Genève 6

## **Vente d'urgence de gré à gré du mobilier d'un salon de coiffure (art. 243 al. 2 et art. 256 AL. 3 LP) - faillite JEAN BARBER SHOP SARL / 166 LP**

JEAN BARBER SHOP SARL

Boulevard du Pont-d'Arve, 1205 Genève  
Suisse

1. Débitrice : JEAN BARBER SHOP SARL, Bd du Pont-d'Arve 2 à Genève.

2. Vente d'urgence de gré à gré du mobilier d'un salon de coiffure (art. 243 al. 2 et art. 256 AL. 3 LP)

Les créanciers de la faillite sont rendus attentifs au fait que l'Office cantonal des faillites va procéder à une vente d'urgence ayant comme objet tous les biens garnissant les locaux sis Boulevard du Pont-d'Arve 2, à Genève.

Le prix est composé d'un montant de CHF 6'000.00 (somme déjà versée sur le compte de la faillite); en complément, l'offrant, qui a déjà repris le contrat de bail portant sur le salon de coiffure exploité par la société en faillite, s'engage à en reprendre également tous les employés.

Cette opération aura comme conséquence qu'aucune créance à titre d'arriérés de loyer et de salaire ne sera produite dans la faillite. Les tiers qui font valoir un droit de propriété sur les biens concernés doivent s'annoncer d'ici au 24 juin 2019; à défaut, ils seront réalisés. Les créanciers ont la possibilité de faire valoir une offre supérieure en communiquant par courrier recommandé à l'Office cantonal des faillites, d'ici au 24 juin 2019, le montant y relatif; cette offre éventuelle devra être composée:

- 1) d'un versement d'une somme supérieure à CHF 6'000.00;
- 2) de la reprise des dettes de la société en faillite à titre d'arriérés de loyer et de salaire, à concurrence de la somme totale de CHF 22'000.00.

Dans le même délai du 24 juin 2019, le montant supérieur à CHF 6'000.00 devra être déposé à l'Office cantonal des faillites, sur le compte bancaire ouvert à la Banque Cantonale de Genève N° K3253.85.43 (IBAN N° CH12 0078 8000

K325 3854-3, BIC/SWIFT : BCGECHGGXXX), en indiquant la référence 2019 0877 – JEAN BARBER SHOP SARL.

À défaut de respecter les conditions précitées, la vente sera finalisée.

En cas d'offre supérieure, l'Administration de la faillite convoquera l'acquéreur et le(s) enchérisseur(s) à une vente aux enchères privée entre amateurs dans les locaux de l'Office des faillites.

La décision de l'Office de réaliser d'urgence ces actifs peut faire l'objet d'une plainte auprès de la Cour de justice civile, Chambre de surveillance, case postale 3108, 1211 Genève 3, dans les dix jours de la publication.

Pour tout renseignement :

François SCHAFROTH, chargé de faillites –

022 388 89 35 –

F20190877

Office cantonal des faillites

1208 Genève.